



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de  
SEINE ET MARNE

Arrondissement de  
TORCY

Commune de  
CHELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin 2023 à 18 h 30, les Membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués en séance le 21 juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

### Étaient présents :

M. Brice Rabaste (sauf points 8 et 15), Mme Colette Boissot (sauf points 10 et 11), M. Philippe Maury, Mme Céline Netthavongs (sauf point 15), M. Jacques Philippon (sauf point 15), M. Benoît Breyse (sauf point 1), Mme Annie Ferri, M. Guillaume Ségala, Mme Angela Avond, M. Franck Billard, Mme Ingrid Caillis-Brandl, M. Christian Couturier (sauf point 15), Mme Laëtitia Millet, Mme Cendrine Laniray, Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, M. Gildas Cosson, M. Pierre-Jean Darmanin, Mme Nathalie Dubois, M. Isidore Zossoungbo, Mme Hélène Herbin, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, M. Sylvain Pledel, Mme Caroline Agletiner-Blakely, M. Stéphane Bossy, M. Cédric Lassau, Mme Alizata Diallo, M. Raphaël Labreuil, Mme Patricia Lavorata, Mme Carole Devillierre, M. Karim Mekrez, M. Salim Drici, M. Hervé Agbessi, M. Olivier Gil, Mme Lucia Pereira, M. Alain Coudray, Mme Lydie Béréziat, M. Éric Banette, Mme Vanessa Lébéka (sauf points 1 et 2).

### Ont remis pouvoir :

Mme Martine Broyon à Mme Céline Netthavongs, M. Yann Garaud à M. Philippe Maury, Mme Élise Blin à Mme Colette Boissot (sauf points 10 et 11), Mme Lydie Autreux à M. Hervé Agbessi.

### Absents :

Mme Béatrice Troussard.

**Secrétaire de séance :** M. Raphaël Labreuil.

*La réunion du Conseil municipal débute à 18 h 30.*

**Monsieur le Maire** : « Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Nous rencontrons visiblement un petit problème de micro.

J'ai procédé à la lecture des pouvoirs ; y a-t-il d'autres pouvoirs ? Non ?

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je propose que ce soit Raphaël Labreuil. Pas de difficulté dans ce domaine ? Nous l'approuvons. Je vous remercie. »

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

##### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2023

**Monsieur le Maire** : « Avez-vous des remarques à ce sujet ?

Il m'est signalé un pouvoir de Madame Autreux à Monsieur Agbessi. »

**Madame Lavorata** : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Dans l'ordre du jour qui nous a été transmis pour ce conseil, il y avait, préalablement au point 1, l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 juin. Or celui-ci ne nous a pas été transmis sur l'application Nomad et vous n'en parlez pas. »

**Monsieur le Maire** : « Oui, c'était le Conseil municipal de l'élection des délégués pour les sénatoriales. »

**Madame Lavorata** : « Simplement, dans l'ordre du jour que vous nous avez transmis, il était indiqué. »

*(Coupure micro.)*

**Monsieur le Maire** : « Je vais reprendre le micro. C'est bon, ça marche ! Merci, Franck.

Il s'agit d'une erreur sur l'un des documents transmis ; ce compte-rendu sera examiné lors du prochain Conseil.

Sur le procès-verbal du 28 mars, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **DELIBERATION**

Le procès-verbal est transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'appréciation du Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour)  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Question n°6 – c'est la dernière : réforme du lycée professionnel.

Emmanuel Macron a annoncé, le 4 mai dernier, une réforme du lycée professionnel. Le but de cette réforme, selon le président, est de faire du lycée professionnel une voie d'excellence et une cause nationale.

Concrètement, les impacts sont imminents et graves pour les lycéens de notre ville, du lycée Louis Lumière. En effet, ce sont plus de 80 filières du secteur tertiaire qui seront supprimées au niveau national, dès septembre 2023. Le lycée Louis Lumière est directement concerné puisque la moitié des étudiants de cet établissement sont dans des filières tertiaires telles que la vente ou l'accueil, qui permettaient d'offrir une formation généraliste aux élèves, qui prenait tout son sens au vu du marché de l'emploi dans ce secteur.

Comme vous devez le savoir, Monsieur le Maire, les enseignants du lycée Louis Lumière sont extrêmement mobilisés contre cette réforme qui risque d'impacter la moitié des élèves de leur établissement. Soutenez-vous cette mobilisation ?

Par ailleurs, plusieurs centaines de jeunes chellois étant directement impactés par ce projet, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'intervenir auprès du recteur de l'académie de Créteil pour demander l'arrêt de ce projet.

Voilà les six questions. »

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. Je vais donc vous répondre

Sur la première question, concernant votre proposition d'installation de poubelles pour protections hygiéniques dans les toilettes des écoles de la ville, même si je la comprends, il me semble difficile de généraliser des mesures pour des situations qui sont très exceptionnelles, s'agissant de lieux utilisés par des filles âgées de 6 à 11 ans. Il faut toujours faire attention dans ces démarches.

Nous n'avons pas été interpellés par les équipes pédagogiques des écoles chelloises mais si le cas devait survenir, nous mettrions en place, en pleine concertation avec les enseignants et les familles, une réponse adaptée dans le respect de l'intimité des personnes concernées.

Le quartier de l'Aulnoy fait l'objet de votre deuxième question. La mention "Mort pour la France" figure généralement sur les plaques de rue, pour toutes les rues qui portent un nom de résistant. Elle est inscrite directement sur la plaque ou sur une petite plaque additionnelle. Nous allons demander aux services techniques, en lien avec nos services des archives et de l'histoire de la ville, de vérifier que c'est bien le cas dans le quartier de l'Aulnoy, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet.

Sur le dépôt de gerbes, s'agissant des cérémonies patriotiques, il me revient, en tant que maire et autorité compétente, de régler le protocole, dont vous savez qu'il est bien cadré, et de déterminer avec qui il est procédé au dépôt de gerbes au nom de la Ville. Je rappelle que, sur les organisations politiques, c'était hors protocole. Elles peuvent le faire hors protocole mais ce n'était pas prévu par les textes.

Sur la baignade dans la Marne, vous savez que la Ville de Chelles a été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour l'ouverture d'un site de baignade dans la perspective des jeux

olympiques 2024. Nous y avons répondu favorablement, à condition que la Ville n'ait pas à en supporter exclusivement la charge financière, naturellement. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente des retours de l'État et des autres partenaires sur cette question. Nous ne manquerons pas de vous en informer, le cas échéant.

Pour ce qui concerne les études menées par le Syndicat Marne Vive pour la baignade de long terme dans la Marne, elles sont toujours en cours. Ça prend un peu de temps mais elles avancent.

Sur le statut de l'élu local, je vous renvoie à la lecture de notre délibération n° 20 adoptée le 11 octobre dernier, dans laquelle tout est détaillé. Concernant l'organisation d'une garde collective, il paraît préférable de laisser à chacun le choix de la personne de confiance la plus adaptée. C'est quand même assez différent, aussi, qu'il s'agisse d'une garde d'enfant, d'une personne handicapée ou d'une personne âgée dépendante.

Enfin, sur la réforme du lycée professionnel, c'est effectivement pour nous une voie d'excellence, qui prépare à des métiers avec de nombreux débouchés qui sont qualitatifs et qui ne sont pas à négliger ou à mépriser, bien au contraire. Néanmoins, tout ce qui concerne sa réforme, son organisation ou son évolution ne relève pas de prérogatives municipales. Nous parlons des écoles élémentaires mais pas des lycées professionnels.

Avant de vous donner rendez-vous pour le prochain Conseil municipal, je voudrais que nous souhaitions un joyeux anniversaire à Salim Drici, qui le passe avec nous, donc joyeux anniversaire ! (*Applaudissements.*) Vous êtes désormais ancré dans la trentaine, bienvenue au club, je suis aussi passé par là.

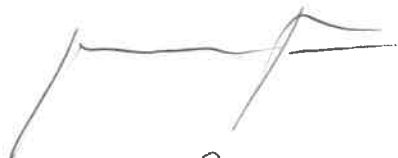
Le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 septembre 2023, à 18 h 30, ici même. Si c'est l'anniversaire de quelqu'un, merci de me le signaler !

Joyeux été et bonnes vacances à tous. »

*La séance est levée à 21 h 48.*



Brice RABASTE  
Maire de Chelles



Raphaël ZABREUIL  
Secrétaire de séance